

Accueil > L'apprentissage > Le contrat d'apprentissage > Définition

## Définition



L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de

Formation d'Apprentis (CFA) et enseignement du métier dans l'entreprise avec laquelle l'apprenti a signé son contrat.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail, à durée déterminée, dont les dispositions sont régies par le Code du Travail. Il est conclu entre le jeune et l'employeur. Il est visé par le CFA.